

LE CASTELLARD-MÉLAN

INFORMATIONS COMMUNALES

RÉALISATIONS

LA FÊTE DES MONGES



DICRIM

TRI ET ORDURES MÉNAGÈRES

ÉTAT CIVIL

BULLETIN MUNICIPAL

Bilan 2024
Projets 2025





Sommaire

2

PRÉSENTATION DES VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNÉE 2025

3

INFORMATIONS COMMUNALES

4

LES RÉALISATIONS

5

RETOUR EN IMAGES : LA FÊTE DES MONGES

6

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **DICRIM**

6

PROJETS POUR 2025

7

TRI SÉLECTIF ET ORDURES MÉNAGÈRES EN 2025

10

INFORMATIONS DIVERSES ET ÉTAT CIVIL

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Comme chaque année de ce mandat, je tiens à vous présenter le bilan des réalisations et des faits qui se sont déroulés sur notre commune. Vous en trouverez les détails tout au long de ce bulletin municipal.

Le recensement de la population s'est déroulé en début d'année et nous comptons 65 habitants sur la commune.

Les aléas climatiques ont conjugué une canicule durant l'été dernier ainsi que de fortes pluies qui ont endommagé nos chemins ; Ils ont pu être remis en état pour la satisfaction de tous.

L'étanchéité de la toiture de l'église de Mélan a été restaurée. Les élections européennes et législatives nous ont fait nous déplacer à la mairie en juin et juillet dernier.

Durant ce même mois de juillet, la fête des Monges a battu son plein ici, réunissant de nombreux randonneurs mais également quelques 170 convives autour d'un repas organisé de main de maître.

Au niveau de la vie municipale, la secrétaire de mairie nous a donné sa démission début novembre et Monsieur Philippe DECLERC occupe désormais ce poste depuis le 1^{er} décembre 2024. Bienvenue à notre nouveau secrétaire de mairie.

Un des projets importants de l'année 2025, sera la rénovation du parking de la mairie, principalement financé par des subventions, ainsi que la rénovation de la grange attenante à la mairie.

Enfin, en cette fin d'année un goûter accompagné d'un petit présent a été offert aux 9 enfants de notre commune le 14 décembre et les colis de Noël ont été distribués aux personnes pouvant en bénéficier.

Je tiens à vous présenter en mon nom et celui du conseil municipal tous mes vœux de santé, de bonheur, de prospérité pour vous, vos familles et vos proches.

Bien et très sincèrement à vous !

Chantal BARDIN,
Maire de Castellard-Mélan



INFORMATIONS COMMUNALES

- Le conseil municipal s'est réuni de nombreuses fois, au mois de janvier, mars, juin août octobre décembre.
- En mars, nous avons voté le budget en équilibre et nous avons décidé de maintenir une fois encore les taux et taxes communales à l'identique comme les années précédentes.
- La situation financière de la commune est saine :

FONCTIONNEMENT :	
RECETTES :	98 196.06 €
DÉPENSES :	72 086.06 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE 2023 :	26 110.00 €
INVESTISSEMENT :	
RECETTES :	219 243.50 €
DÉPENSES :	244 787.57 €
DEFICIT DE CLÔTURE :	-25 544.07 €
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 2022 RE-PORTÉ :	122 928.27 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE 2023 :	97 384.20 €

LES TARIFS COMMUNAUX ONT ÉTÉ VALIDÉS POUR CETTE ANNÉE 2024

- Prix du bois d'affouage, le stère est à 16 Euros le m³
- Tarif et durée des concessions funéraires, 150 € pour 30 ans

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

- foncier bâti de 53 244 € à 55 700 €
- foncier non bâti de 9 714 € à 10 100 €
- taxe d'habitation de 28 009 € à 29 100 €

En maintenant les taux actuels, le montant des produits s'élève à 18 473 €.

- **taxe foncière bâti 26.18 %**
- **taxe foncière non bâti 27.80 %**
- **taxe habitation 3.72 %**

Pour un produit attendu de 16 790.00 €
Allocations compensatrices 325 €
Prélèvement FNGIR : 2008 €



LES RÉALISATIONS

Le 13 Janvier 2024

La cérémonie des vœux a pu avoir lieu dans la salle du conseil, la première année depuis 2020, pour pouvoir nous rencontrer.



Designed by Freepik

Le 18 Janvier 2024

Démarrage du recensement de la population.

Celui-ci s'est terminé le 17 février, avec la possibilité de pouvoir se recenser directement par internet. Laurine Berganza nommée agent recenseur a également pu accueillir les familles ou se déplacer. **Le nombre d'habitants recensé en 2024 est de 65 habitants.**



Matériel informatique



Il a été nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau système informatique pour le secrétariat car il était urgent de le renouveler au vu de son ancienneté.

Pour une somme de : 2320 € TTC

Église de Mélan



L'étanchéité de la toiture de l'église a été reprise par les entreprises qui sont intervenues pour sa restauration.

Pour une somme de : 800 € TTC

Achat de panneaux d'affichage

La commune a fait l'acquisition de panneaux dédiés à l'affichage des candidats des élections à venir pour une somme de 1997 € TTC. Les élections européennes et législatives se sont déroulées les 30 juin et 07 juillet 2024.



ENTRETIEN DES CHEMINS

Les chemins ont été entretenus comme chaque année par l'association Adit, au cours des mois de juin et juillet, ainsi qu'avec l'ESAT Paul Martin, en octobre 2024.

Pour une somme de : 4100 € TTC

De fortes pluies le 20 mai dernier, en ont endommagé certains, l'entreprise Guery, que nous remercions, a pu intervenir très rapidement.



La fête des Monges le 27 Juillet 2024

La fête des Monges s'est déroulée le 27 Juillet 2024 dans notre commune et a été une très belle réussite.

Le comité des fêtes La Grelotine, les membres du Conseil Municipal ainsi que de nombreux bénévoles se sont investis afin que l'organisation de la fête se déroule parfaitement, dans la joie et la bonne humeur.

Plusieurs groupes d'artistes ont animé cette belle journée jusqu'à tard dans la soirée.

De nombreux randonneurs ont participé à la manifestation depuis le CASTELLARD-MÉLAN où deux groupes s'étaient organisés afin de répartir les niveaux.



Un repas convivial autour d'un brasero maîtrisé par Monsieur Cédric BREISSAND, a été servi le soir pour 170 convives, ce repas a été une véritable réussite.



Un plan communal de Sauvegarde a été réalisé, et est lisible à la mairie.

Ce plan est utile pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

Dès lors qu'une commune est exposée à au moins un risque majeur, elle doit en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive est indispensable pour préparer la population à bien réagir en cas de crise.

Ce petit document a été distribué dans chaque boîte à lettre, afin que toutes les familles soient informées de la conduite à tenir.

LES PROJETS POUR 2025

PARKING MAIRIE

Nous avons obtenu une subvention au titre des amendes de police d'une somme de 8200 € afin de rénover le parking de la mairie, pour l'année 2023.

Pour l'année 2024, nous avons obtenu une subvention de 14 037 €.

Le projet se réalisera comme suit :

- Stabilisation carrefour 8 430.00 HT (chemin de Sisteron)
- Aménagement du parking 21 644.00 HT

TOTAL 30 074.00 € HT
Autofinancement : 7 837 € HT

RÉNOVATION DE LA GRANGE

Après l'acquisition de la grange attenante à la mairie, un projet de rénovation a été élaboré pour un total de 30 433 € HT.

Nous avons obtenu les subventions souhaitées

Le plan de financement suivant est proposé :

DETR	8 217 €
FODAC	13 086 €
COÛT	30 433 € HT
Autofinancement	9 130 € HT



CENTRE DE SECOURS À THOARD

Le projet du changement de lieu du SDIS de Thoard est toujours en cours, les travaux devraient se poursuivre en 2025.



TRI SÉLECTIF ET ORDURES MÉNAGÈRES

Les nouveaux containers et colonnes de tri nouvelle génération ont été mis en place à Sainte Madeleine et sont opérationnels depuis le 02 décembre 2024. Les anciens containers au niveau de la forêt seront enlevés à compter du mois de janvier.

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Ce sont les déchets provenant de l'activité des ménages qui, de par leur nature, ne peuvent être recyclés. Ils correspondent à la partie des Ordures Ménagères restant après séparation des collectes sélectives.

Rappel : les ordures ménagères résiduelles doivent être dans un sac fermé de 30 litres maximum.



Nouveaux « containers » pour les ordures ménagères et le tri à Mélan, Chapelle Ste Madeleine

LE TRI SÉLECTIF

Le tri sélectif comprend les emballages en plastique, en cartonnage, en métal, les papiers de bureautique et les emballages en verre.

Le tri sélectif est collecté **en vrac** dans des colonnes regroupées en point de collecte sur



l'ensemble des communes de Provence Alpes Agglomération. La collecte est réalisée par le biais de prestations effectuées par le SYDEVOM 04, auquel adhère la communauté d'agglomération.



Les consignes sont les suivantes sur l'ensemble du territoire :

- **Les emballages (en plastique, en cartonnage et en métal) sont collectés dans les colonnes jaunes**
- **Les papiers de bureautique (livres, cahiers, les journaux, revues...) dans les colonnes bleues**
- **Le verre dans les colonnes vertes**
- **Les cartons bruns sont à déposer dans les colonnes correspondantes ou en déchèterie.**

Pourquoi devons-nous réduire nos déchets ?

La politique nationale de gestion des déchets revêt d'enjeux majeurs :

■ Réglementaires :

- par la réduction de moitié de l'enfouissement des déchets entre 2010 et 2025 (Loi TEPCV Transition Énergétique pour une Croissance Verte (2015)).
- par l'obligation du tri à la source des bio déchets à compter du 1^{er} Janvier 2024 (Loi AGEC Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire 2020).

■ Environnementaux et sur la santé :

- par l'augmentation de la valorisation matière et organique afin d'économiser les matières premières.
- avec une diminution des gaz à effets de serre (GES) et des déchets déposés en centre d'enfouissement.

■ Financiers :

- par la forte augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). En effet, afin d'encourager les collectivités à diminuer fortement leurs déchets, l'État augmente d'une part la TGAP de 160% entre 2021 et 2025 et diminue, d'autre part, les autorisations d'enfouissement dans les centres de stockage. Ces mesures répondent aux contraintes environnementales mais impliquent un surcoût important pour l'agglomération et ainsi pour les habitants par le paiement de la Taxe d'enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM).

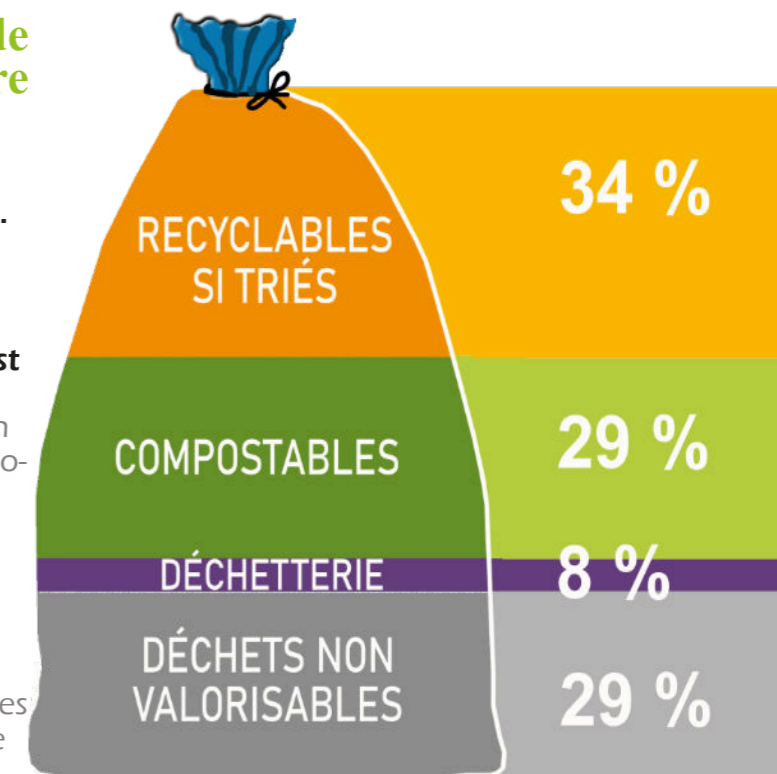


Les marges de progression de réduction des déchets sur notre territoire

1^{er} constat : Plus de 70% de nos ordures ménagères pourraient être évitées.

Sur notre territoire, nous produisons 305 d'ordures ménagères par habitant et par an (donnée 2022) quand la moyenne nationale sur la même typologie d'habitat est de 228 kg/habitant/an.

Dans le cadre d'une étude préalable de mise en œuvre du tri et du traitement à la source des bio-déchets et d'instauration d'une tarification incitative, la caractérisation du contenu de nos ordures ménagères a permis d'identifier que **plus de 70% des déchets présents dans nos ordures ménagères pourraient être triés** (déchets recyclables en tri sélectif et en déchetterie, et bio-déchets). Ce sont donc sur ces déchets que nous pouvons avoir une marge de progression importante.



2^{ème} constat : l'hétérogénéité des modes de collecte sur notre territoire

La fusion en 2017 des 5 communautés de communes a confronté PAA à une gestion hétérogène dans sa compétence « Déchets » avec différents schémas de collecte et consignes de tri qui étaient propres à chaque ancienne communauté de communes. Une première campagne structurée a été lancée en 2019 connue sous le nom d'extension des consignes mais reste hétérogène dans sa gestion et donc dans sa maîtrise des coûts.



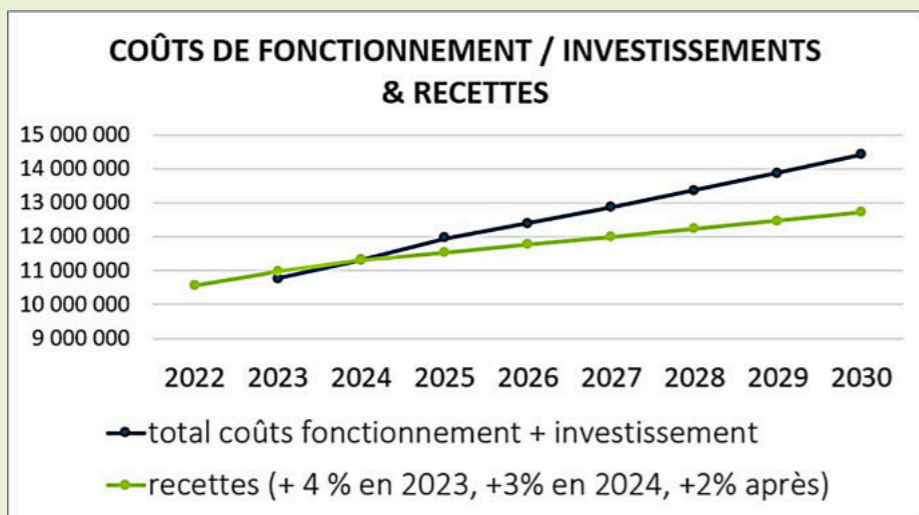
3^{ème} constat : une réduction des capacités de stockage dans les centres d'enfouissement

Les ordures ménagères du territoire de PAA sont enfouies à Valensole et au Beynon-Ventavon (05), les seuls lieux de traitement du département. PAA a collecté 14 602 tonnes OMr en 2022 alors que loi nous demande d'atteindre 8 647 tonnes d'OMr d'ici en 2025. Dans ces déchets, 5 000 tonnes de déchets auraient pu être recyclées.

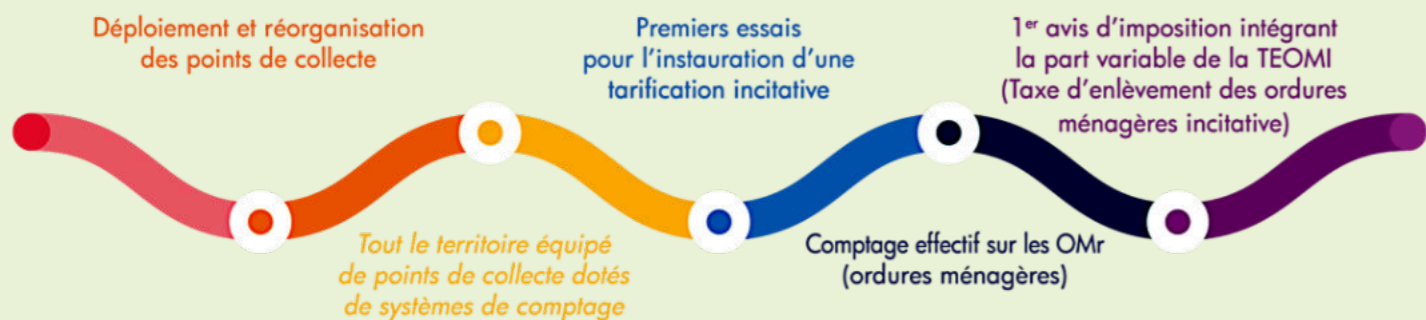
Le coût de l'inaction est considérable et imposerait à l'agglomération d'augmenter tous les 2 ans d'1 point (soit 20% de hausse en moyenne sur la facture) la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) prélevée pour financer le service sur la taxe foncière.



Nouveau « container » pour les ordures ménagères à Mélan, Chapelle Ste-Madeleine



LES ÉTAPES SUCCESSIVES



INFORMATIONS DIVERSES



◀ Nous avons eu le plaisir cette année encore d'offrir un goûter et un petit présent de Noël aux neuf enfants de la commune, le 14 décembre après-midi.



Un colis de Noël a été offert comme chaque années aux personnes concernées.



Le Rallye de Monte Carlo a organisé une nocturne le jeudi 25 Janvier 2024 à 20H30.

Cette année, seul un rallye historique est prévu pour le 05 février 2025



POINTS COMMUNAUX IMPORTANTS

Le secrétariat de la mairie

- Madame Laurine BERGANZA, secrétaire de Mairie, a présenté sa démission le 08 novembre 2024.
- Monsieur Philippe DECLERC a été recruté pour lui succéder au poste de secrétaire de mairie, il a pris ses fonctions le 01 décembre.
- Le logement social au-dessus de la mairie est vacant et disponible.

ÉTAT CIVIL

Baptême

La commune a eu la joie de célébrer le baptême civil de Léo BREISSAND le 20 juillet 2024. Nous félicitons les heureux parrain et marraine.

Décès

La commune a eu la tristesse d'apprendre le décès de Madame Lucienne FAUDON le 13 février 2024.

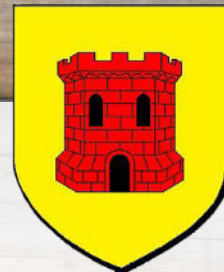
Ses obsèques ont eu lieu le 20 février 2024 au cimetière du CASTELLARD.

Le Conseil Municipal adresse de nouveau, ses sincères condoléances à sa famille.



MAIRIE DU
CASTELLARD-MÉLAN

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE DU CASTELLARD-MÉLAN



■ **Horaires d'ouverture du bureau de la mairie :**

- Le Mardi de 09 H à 16H30
- Le Vendredi de 9H à 16 H30

■ **Madame Le Maire reçoit sur rendez-vous :**

- Téléphone : 06.62.32.47.89

■ **Adresse internet de la commune :**

Mail : mairie@castellardmelan.fr

Site Internet : <https://www.castellard-melan.fr/>

■ **P2A compétence de l'eau :**

- Téléphone : 04.92.30.58.40